



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011



ACTUALITES

ENVIRONNEMENT

Adoption du plan « Midi-Pyrénées énergies 2011-2020 »

Dans le contexte de la définition du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) imposé par la loi Grenelle 2, la région Midi-Pyrénées a adopté en assemblée plénière du conseil régional du 19 mai 2011, un nouveau plan dédié à la problématique de la maîtrise de l'énergie dans le bâti ancien. Ce plan, doté d'une enveloppe de 260 millions d'euros, s'appliquera aux logements des particuliers, aux logements sociaux ainsi qu'aux bâtiments publics. Il est complète les plans déjà en vigueur concernant le bois-énergie, la biomasse et le développement des énergies renouvelables.

Pour consulter le communiqué de la région : <http://www.midipyrenees.fr/-Actualite-Assemblee-pleniere-du-19-mai-2011-Energies-aeronautique-tres>

Appel à manifestation « chimie verte »

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Chimie du Végétal » a été lancé par l'ADEME (Service Bioressources) dans le cadre du programme « Démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » au titre des investissements d'avenir.

L'objectif principal de cet AMI est de contribuer à rendre opérationnelle et compétitive commercialement, à court (horizon 2015-2020) et plus long terme, la production de produits « bio-sourcés », notamment :

- Les intermédiaires chimiques : intermédiaires de synthèse utilisés par l'industrie chimique dans l'élaboration du produit final ;
- Les matériaux : polymères, plastiques et composites ;
- Les produits fonctionnalisés : solvants, tensioactifs, lubrifiants, plastifiants, encres, colles et peintures.

Leur production devra présenter des bilans énergétiques, environnementaux et sociétaux avantageux par rapport aux homologues pétrochimiques existants.

La date limite de réception des dossiers est le 15 septembre 2011.

Le texte de l'appel à manifestations d'intérêt et les documents de soumission sont téléchargeables sur le site Internet de l'ADEME à l'adresse suivante :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=77005&p1=1>

Création d'un nouveau domaine d'activités de normalisation français sur le biogaz.

Ce domaine sera suivi par la commission de normalisation BNG 255 « biogaz ». Cette commission qui rassemblera une expertise multisectorielle (gaz, énergie, environnement, agroalimentaire) assurera le suivi du programme de travail du comité technique international ISO/TC255 Biogaz (dont le secrétariat est tenu par SAC, Chine), à savoir la normalisation dans le champ du biogaz incluant :



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

la conception, la construction, la vérification et l'acceptabilité des installations, des usines, des équipements et des produits, l'usage intégré, les modèles d'application et de développement, l'évaluation technico-économique et l'évaluation des bénéfices environnementaux.

Un appel à experts est lancé pour participation à cette nouvelle commission.

Si vous souhaitez participer à ces travaux, vous pouvez contacter :

M. Hubert BLANQUART - Tél : 01 80 21 07 79 - hubert.blanquart@afgaz.fr

Mme Danielle SOUBISE - Tél : 01 80 21 07 76 - danielle.soubise@afgaz.fr

Participez à l'opération collective 123 Environnement en Midi-Pyrénées !

Soyez parmi les 20 TPE-PME à intégrer l'opération collective.

L'objectif ? Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur démarche environnementale jusqu'à la certification ISO 14001 selon le référentiel FDX30-205 par la mise en place d'un système de management environnemental par étapes.

Le niveau 1 a fait l'objet d'une action collective spécifique financée par la Région et l'ADEME dans le cadre du PRELUDE et permet actuellement à 18 PME de la région d'initier une démarche environnementale.

La présente action collective est la continuité de cette première phase et va permettre d'accompagner 15 entreprises en niveau 2 et 5 entreprises en niveau 3 avec l'appui d'un consultant.

En participant à cette opération, vous bénéficiez :

- D'un accompagnement de plusieurs journées par un consultant spécialisé,
- D'un financement à hauteur de 70% par la Région et l'ADEME,
- D'une communication et d'une animation régionale.

Si vous êtes intéressé, contactez sans tarder le conseiller environnement de votre CCI.

Pour en savoir plus sur 123 Environnement et découvrir les entreprises déjà engagées : www.123environnement.fr

CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne - Olivier ASPE - 05 63 22 26 18 - o.aspe@montauban.cci.fr

SECURITE

Nouveautés INRS téléchargeables sur www.inrs.fr

Dossiers web

- Etat des lieux sur les pratiques de prévention du risque chimique
- Publication des actes du congrès nano
- Retour ou prise en charge des colis provenant du Japon

Brochures

- Fibres céramiques réfractaires. Isolation et protection thermique en industrie.
- Nanomatériaux. Filtration de l'air et protection des salariés.



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

QUALITE

Prix Régional de la Qualité 2011 : participez et valorisez vos performances

Le Prix Régional de la Qualité, organisé par l'Association Régionale Mouvement Français pour la Qualité Midi-Pyrénées (MFQ), a pour objectif de récompenser les meilleures pratiques en matière de management par la Qualité.

Pour y prendre part trois étapes à suivre :

- Constitution d'un dossier
- Evaluation gratuite sur site réalisée par des Experts selon les méthodes de l'EFQM
- Remise des Prix.

Pour consulter le dossier de candidature www.mfq-mipy.org/

INDUSTRIE

Cinquième appel à projets du Fonds d'intervention stratégique pour les industries agroalimentaires (FISIAA)

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire lance un cinquième appel à projets afin de soutenir financièrement les entreprises agroalimentaires dans leurs projets d'investissement à caractère structurant ou innovant.

Le Fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires – FISIAA – créé en 2007, s'adresse aux entreprises de transformation-commercialisation, prioritairement aux PME et aux entreprises intermédiaires de moins de 750 salariés ou de moins de 200 M€ de chiffre d'affaires, dont les matières premières et les produits finis figurent dans la liste de l'annexe I du Traité de l'Union européenne.

L'objet du Fonds est de favoriser l'émergence de projets portés par une ou plusieurs entreprises dans la perspective de renforcer leur compétitivité et de développer des synergies économiques collectives.

L'appel à projets privilégie les projets innovants ou exemplaires, structurants ou relatifs à la transformation de produits issus de l'agriculture biologique.

Contact :

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires,
Bureau des Industries Agroalimentaires,
david.senet@agriculture.gouv.fr, tél : 01 49 55 45 22
estienne.dormoy@agriculture.gouv.fr, tél : 01 49 55 58 36

Date de clôture : 20 juin 2011

<http://agriculture.gouv.fr/cinquieme-appel-a-projets-du-fonds.14095>



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

2/ ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE

Lancement du **label origine France Garantie** :

Le 19 mai dernier, Yves Jégo et l'association d'entreprises Pro France ont levé le voile sur les résultats de dix-huit mois de travaux pour la promotion du « Made in France ».

Le fondement de ce label est une meilleure information du consommateur à travers la traçabilité des produits labellisés et la promotion des produits « made in France » à l'étranger.

Les modalités d'attribution de ce label :

- le label sera attribué aux produits et gammes de produit dont la transformation en France correspond au moins à 50% de leur valeur ajoutée (négociation préalable avec les fédérations des producteurs pour en définir les modalités, car celles-ci pourront être variables d'un secteur à un autre),
- Certains labels nationaux existants permettront l'attribution directe de la marque France (ex :AOC...),
- L'attribution du label nécessiteront des contrôles préalables sur site et un suivi annuel,
- Des procédures de labellisation adaptées aux TPE et PME-PMI sont également en cours d'élaboration. Des déplacements réguliers seront organisés en régions par l'association avec son gestionnaire technique et opérationnel pour diffuser l'information et donner tous les conseils utiles à la constitution des dossiers,
- Le label serait accordé pour 3 ans
- La promotion de la marque devrait à terme être financée par une partie des redevances perçues pour les labellisations.

3/ PME : une aide pour participer aux travaux de normalisation

Afin de favoriser la participation des PME, entreprises industrielles et artisanales, aux travaux de normalisation européens et internationaux, la DGCIS a mis en place un programme d'aides aux PME et aux membres des pôles de compétitivité qui souhaitent mandater un expert ou un représentant commun lors de ces travaux.

La DGCIS peut prendre en charge jusqu'à 50 % des dépenses éligibles sur une période maximale de 3 ans (déplacements, temps passé et frais de mission).

Ce soutien financier vous concerne si vous êtes dans l'une de ces trois situations :

- adhérent d'une association professionnelle qui délègue un représentant dans les travaux de normalisation chargé de promouvoir l'intérêt des PME membres,
- partie à un accord entre plusieurs PME pour désigner un représentant commun dans les travaux de normalisation,
- membre d'un pôle de compétitivité qui souhaite mandater un expert dans les travaux de normalisation agissant au nom des entreprises du pôle.

Lien : <http://www.industrie.gouv.fr/pratique/certification/argumentaireconventionPME.htm>

4/ Mise en place et déploiement d'un outil de veille stratégique et d'innovation dans les PME de Midi-Pyrénées

ENJEU / ATTENTE

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel marqué par la mondialisation des échanges et l'accélération du progrès technique, l'adoption au sein de l'entreprise d'une démarche organisée de veille stratégique et d'intelligence économique (IE) s'avère indispensable. En effet, la bonne maîtrise de



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

l'information est un facteur déterminant de la compétitivité d'une entreprise, qui lui permet de suivre au plus près l'évolution de son environnement technologique, commercial, concurrentiel voire réglementaire pour anticiper les menaces et, mieux encore, saisir les opportunités de développement qui s'offrent à elle.

Cible

Un objectif de 40 interventions est fixé dans le cadre de cette action collective auprès d'un minimum de 30 PME-PMI de la Région Midi-Pyrénées.

OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ACTION

L'action collective a pour objet le déploiement au sein des PME-PMI participantes d'une démarche structurée de veille et d'intelligence économique destinée à améliorer durablement leur compétitivité à travers notamment la réalisation d'un outil de veille sur mesure, mis en place au sein de l'entreprise avec le concours d'étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur coachés pendant une durée de 3 mois consécutifs.

Les entreprises participantes se verront proposer l'une des 3 sessions suivantes en fonction de leur niveau de pratique de la veille :

1. « Initiation » : apprentissage des méthodes et outils de veille,
2. « Perfectionnement » : utilisation du dispositif de veille en vue de favoriser l'innovation,
3. « Performance » : optimisation du dispositif de veille et appropriation d'une démarche d'innovation durable, étant entendu qu'il sera possible à l'entreprise de participer à plusieurs sessions pendant la durée d'exécution de l'action collective.

Le déroulement de cette opération s'appuie sur les compétences d'un Cabinet spécialisé qui sera notamment chargé du recrutement et de la sélection des stagiaires, de leur formation aux méthodes de collecte et gestion de l'information, de la définition des plans d'actions et de l'accompagnement à la mise en œuvre dans chaque entreprise.

COUTS DE L'OPERATION

Compte tenu d'une participation financière de l'Etat représentant 63,5% du budget total de l'opération, le coût résiduel pour l'entreprise sera au maximum de 3 500 € par session.

Dates

- Commencement d'exécution : **1er mars 2011**
- Fin d'exécution prévue : **28 février 2013**

Pour y participer contactez dès à présent :

CCI de Région (porteur de l'action): Serge DUBOSC : 05 62 74 20 15

Mel : serge.dubosc@midi-pyrenees.cci.fr

CCI de Montauban et de T-&-G : Sylvie DELETANG – 05.63.22.26.18

Mel : s.deletang@montauban.cci.fr

DIRECCTE Midi-Pyrénées / Pôle Entreprises, Economie et Emploi / S.DITI

Bernard CHABOUREAU : 05 62 89 83 83 Mel : bernard.chaboureau@industrie.gouv.fr



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE

www.montauban.cci.fr

La Lettre IID
Industrie Internationale
Développement Durable



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011



AGENDA

ENVIRONNEMENT

Colloque « Biodiversité, un atout pour mon entreprise – Pourquoi et comment intégrer la biodiversité dans la stratégie de mon entreprise ? »

Colloque organisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer en partenariat avec l'ACFCI et la CCI de Région Midi-Pyrénées

Programme détaillé prochainement disponible

Jeudi 27 octobre 2011 (14h00-17h30) à la CCI de Région Midi-Pyrénées (Blagnac-31)

Les rendez-vous du Club Midi-Pyrénées Eco-entreprises : « Grenelle de l'Environnement, où en est-on de l'affichage environnemental ? »

28 juin 2011 – 14h à 18h – ENTIORE (Quint-Fonsegrives -31)

Forum Destination International - « Les marchés porteurs à l'international pour les éco-entreprises »

Rencontrez notamment des experts sectoriels de la Direction Opérationnelle d'Ubifrance qui vous renseigneront sur les marchés porteurs à l'international dans différents domaines dont l'environnement.

Une conférence sur « **Les marchés porteurs à l'international pour les éco-entreprises** » se tiendra de **9h00 à 10h30 à Entiore :**

- Le bassin méditerranéen avec un focus sur le Maroc
- Les marchés de proximité en Europe
- Exemple d'actions concrètes menées par Ubifrance
- Échanges avec les participants

17 juin 2011 – 9h00 à 10h30 – Entiore (Quint Fonsegrives – 31)

<http://www.forumdestinationinternational.fr/p617/Panoramas%20sectoriels%20Pays>

Les rendez-vous du Club Midi-Pyrénées Eco-entreprises : « Grenelle de l'Environnement & Bâtiments, où en est-on ? »

16 juin 2011 – 17h à 19h – Entiore (Quint Fonsegrives – 31)

« Maitrise de la demande d'énergie par le biais des Opérations Collectives »

Colloque organisé par l'ATEE avec le partenariat des CCI de Midi-Pyrénées.

9 juin 2011 de 14h00 à 18h30 à la CCIR à Blagnac.

Pour télécharger le programme et bulletin d'inscription :

<http://www.ariege.cci.fr/images/cci09/agenda/ATEE-colloque-op-co-energie.pdf>

Réunion thématique du Club des Entreprises Pour le Développement Durable de l'Ariège

« Le Bilan Carbone dans les entreprises »

8 juin 2011 de 18h00 à 19h30 – CCIT de l'Ariège - Foix

Contact : j.bourdon@ariege.cci.fr



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

Aller à son travail en vélo en ZI Nord Montauban dans le cadre de la fête du vélo

Thèmes, stands, ateliers:

- Comment circuler à vélo en ville (un circuit sera mis en place au milieu de la circulation voiture) organisé par La Poste
- La sécurité à vélo sur un atelier animé par la CARSAT avec distribution de kits sécurité vélo
- Comment entretenir son vélo avec des diagnostics gratuits assurés par Culture Vélo

Différents type de vélo seront présentés dont des vélos électriques mis à disposition par la mairie de Montauban

27 mai 2011 – 11h à 15h.

Contact : Vincent GARNAUD – 05.63.22.26.18 – v.garnaud@montauban.cci.fr

Atelier AFNOR/EDF : Performance énergétique : du diagnostic à la certification EN 16001

27 mai 2011 – 9h à 12h – Espace le Bazacle (Toulouse)

<http://www.afnor.org/liste-des-evenements/agenda/2011/mai/performance-energetique-du-diagnostic-a-la-certification-en-16001-atelier-afnor-edf-le-27-mai-a-toulouse>

SECURITE

Colloque « Addictions et travail : agir pour prévenir »

7 juin 2011 de 16h à 18h30 - CCI de Tarbes (salle Pic du Midi).

Contact : Sophie SALINGUE - Tél. : 05.62.51.88.92 - environnement@tarbes.cci.fr

8^{ème} édition de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail organisée en Midi-Pyrénées du 6 au 10 juin 2011

- Colloque régional organisée le mercredi 8 juin sur l'«Allongement de la vie professionnelle : compétences, santé, engagement et adaptation des conditions de travail» en partenariat avec la DIRECCTE, la région Midi-Pyrénées, la CCI de Région Midi-Pyrénées, la CARSAT et les syndicats d'employeurs et de salariés - De 14h00 à 17h00 à Entiore – Cité de l'Entreprise (Balma)

- Conférence organisée par la CCI de Montauban le jeudi 9 juin à 10h00 sur « Risques routiers et substances addictives»

Préventica

2 rendez-vous 2011 pour la qualité de vie au travail

Lyon, 27,28 et 29 septembre 2011 <http://www.preventica.com/>

3e Congrès francophone sur les troubles musculo squelettiques – Echanges et pratiques sur la prévention

Le congrès 2011 est structuré autour de deux thèmes principaux, traversés par des préoccupations telles que l'évaluation des interventions et la spécificité des secteurs et des populations : quelle place accorder aux risques psychosociaux et aux outils pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) ?

Grenoble, 26-27 mai 2011

http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/tms?p_thingIdToShow=9421514



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

QUALITE

Enquête de satisfaction : comment mesurer la satisfaction ? L'enquête est-elle crédible ? Quelle suite est donnée à ces enquêtes ?

5 septembre 2011 au Centre de Formation Guy Pécou

61 avenue Gambetta – 82000 Montauban

Inscription : Nadine MOTHES – 05.63.22.26.18 – n.mothes@montauban.cci.fr

DEVELOPPEMENT DURABLE

6^{ème} édition des Assises Nationales du Développement Durable

Organisées par la Région Midi-Pyrénées, les enjeux de ces assises sont multiples: passer du déclaratif à l'actif, du discours à l'action et démontrer l'importance de l'échelon local.

Pour parvenir à cet objectif, un vaste appel à contribution a été lancé. Si vous êtes une collectivité, une entreprise ou une association et que vous avez réalisé une action de développement durable n'hésitez pas à déposer votre contribution. Elles serviront de support aux débats et aux ateliers pendant les Assises et seront le fondement d'un cadre de référence pour partager, propager et généraliser les actions les plus performantes au regard des enjeux actuels.

Les 13 et 14 octobre à Toulouse www.andd.fr

INDUSTRIE – INNOVATION

49^{ème} SALON INTERNATIONAL DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE du Bourget :

L'un des plus grands événements au monde consacré à l'aéronautique et l'espace –

Organisation d'un stand commun Tarn-et-Garonne sous l'égide d'Aerospace Valley

Du 20 au 26 juin 2011- Le Bourget

SIANE 2011 :

Salon des sous-traitants Industriels du Grand Sud-Ouest –

Organisation d'un stand commun Tarn-et-Garonne où les entreprises exposent leurs savoir-faire.

Les 11, 12 & 13 octobre 2011 – Parc des Expositions de Toulouse

SITEVI 2011 :

Salon des sous-traitants Industriels du Grand Sud-Ouest –

Organisation d'un stand commun Tarn-et-Garonne où les entreprises exposent leurs savoir-faire.

Les 11, 12 & 13 octobre 2011 – Parc des Expositions de Toulouse



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE

www.montauban.cci.fr

La Lettre IID
Industrie International
Développement Durable



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011



VEILLE REGLEMENTAIRE

ZOOM REGLEMENTAIRE

La Commission européenne propose de réviser la directive fixant les modalités de taxation de l'énergie.

Dès 2008 les états membres ont fait le constat que les taxes sur les produits énergétiques actuelles n'incitent souvent pas suffisamment à réduire la consommation d'énergie ou à opter pour des sources d'énergie plus propres. Pour y remédier, la Commission européenne a dévoilé le 13 avril 2011 une proposition de directive destinée à coordonner la révision de la taxation de l'énergie sur l'ensemble des territoires de l'UE.

Cette proposition intègre que **les taxes sur les carburants, les combustibles et l'électricité seraient calculés en fonction du contenu énergétique des produits et du volume de leurs émissions de CO2.**

La tonne de CO2 serait au minimum fixée à 20 € par tonne tandis que le contenu énergétique serait au minimum fixé à 9,6 €/GJ pour les carburants et à 0,15 €/GJ pour les combustibles. Libre à chaque état d'en augmenter la valeur.

Les taxes sur le CO2 ne s'appliqueront qu'aux industries ne participant pas au système européen d'échange de quotas d'émissions.

Selon la Commission, « *la proposition aidera les États membres à redéfinir globalement leurs régimes fiscaux dans un sens propice à la croissance et à l'emploi, par un déplacement vers la consommation de la charge fiscale pesant sur le travail.* »

La proposition pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2013, si les États membres parviennent à se mettre d'accord rapidement au sein du Conseil de l'UE. Elle prévoit, là où cela est jugé opportun, *une « longue période de transition pour l'harmonisation de la taxation, qui s'achèvera en 2023, les secteurs économiques auront le temps de s'adapter au nouveau régime fiscal. »*

Pour consulter la proposition :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/com_2011_169_fr.pdf



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

TEXTES REGLEMENTAIRES

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- Décret n° 2010-419 du 28/04/2010 (JO n° 101 du 30/04/2010) modifiant la nomenclature des installations classées.
- Circulaire du 21 mai 2010 relative au programme pluriannuel de réduction des émissions de substances toxiques dans l'environnement – volet ICPE

DECHETS / SITES ET SOLS POLLUES

Pas de texte significatif identifié

EAU / AIR / ODEUR

- Décision Communautaire n° 2011/263/UE du 28/04/2011 – JOUE n° 111 du 30/04/2011 – critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux détergents pour lave-vaisselle, applicable aux demandes déposées à partir du 1^{er} mai 2011.
- Décision Communautaire n° 2011/264/UE du 28/04/2011 – JOUE n° I 111 DU 30/04/2011 – critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux détergents textiles, applicable aux demandes déposées à partir du 1^{er} mai 2011 ;

ENERGIE / BRUIT

- Circulaire n° 11-013 du 27 avril 2011 (BO Douanes n° 6895 du 28 avril 2011) relative aux droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1^{er} mai 2011.

RISQUES / SECURITE / SANTE

- Décret n° 2011-436 du 20 avril 2011 (*JO du 22 avril 2011*) portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie relatif à l'assistance et à la coopération en matière de protection et de sécurité civiles dans les situations d'urgence, signé à Paris le 22 avril 2008
- Arrêté du 20 avril 2011 (*JO du 22 avril 2011*) relatif à l'introduction de liquides, aérosols et gels à l'intérieur des zones de sûreté à accès réglementé des aéroports et à bord des cabines des aéronefs par des passagers en correspondance.
- Arrêté du 1er avril 2011 modifiant l'arrêté du 2 janvier 2003 (*JO du 22 avril 2011*) relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.
- Arrêté du 4 mai 2011 (*JO du 12 mai 2011*) modifiant la liste des ports susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante en faveur des ouvriers dockers professionnels et personnels portuaires assurant la manutention.
- Arrêté du 26 avril 2011 (*JO du 13 mai 2011*) relatif aux comités d'orientation scientifique et technique de l'Institut national de l'environnement industriel et des .

ECO-CONCEPTION / PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de texte significatif identifié

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

Pas de texte significatif identifié



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

NATURE ET PAYSAGES

COLLECTIVITES / URBANISME

- Arrêté du 9 mai 2011 (*JO du 13 mai 2011*) fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*)
- Arrêté du 10 mai 2011 (*JO du 13 mai 2011*) fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2011-2012 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées,

TRANSPORT

Pas de texte significatif identifié

PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

- Directive d'exécution 2011/55/UE de la Commission du 26 avril 2011 (*JOUE L 106 du 27 avril 2011*) modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active «paclobutrazol» et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission
- Décision d'exécution 2011/252/UE de la Commission du 26 avril 2011 (*JOUE L 106 du 27 avril 2011*) autorisant les États membres à prolonger les autorisations provisoires octroyées pour les nouvelles substances actives acide ascorbique, ipconazole, spiromésifène, topiramézone et *Pseudomonas sp. souche DSMZ 13134*
- Décision d'exécution 2011/253/UE de la Commission du 26 avril 2011 (*JOUE L 106 du 27 avril 2011*) reconnaissant en principe la conformité du dossier transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle des substances métobromuron, acide S-abcissique, *Bacillus amyloliquefaciens subsp. plantarum D747*, *Bacillus pumilus QST 2808* et *Streptomyces lydicus WYEC 108* à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil
- Directive d'exécution 2011/56/UE de la Commission du 27 avril 2011 (*JOUE L 108 du 28 avril 2011*) modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active cyproconazole et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission
- Directive d'exécution 2011/57/UE de la Commission du 27 avril 2011 (*JOUE L 108 du 28 avril 2011*) modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active fluométuron et modifiant la décision 2008/934/CE de la Commission
- Décision d'exécution 2011/262/UE de la Commission du 27 avril 2011 (*JOUE L 111 du 30 avril 2011*) relative à la non-inscription du propisochlore à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil et modifiant la décision 2008/941/CE de la Commission
- Décision d'exécution 2011/266/UE de la Commission du 2 mai 2011 (*JOUE L 114 du 4 mai 2011*) reconnaissant, en principe, la conformité des dossiers transmis pour examen détaillé en vue de l'inscription éventuelle de la bêta-cyperméthrine, de l'eugénol, du géranol et du thymol à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil
- Directive 2011/58/UE de la Commission du 10 mai 2011 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil (*JOUE L 122 du 11 mai 2011*) en vue de renouveler l'inscription de la substance active carbendazime

PROJETS DE TEXTES

- Projet de décret modifiant la nomenclature (rubrique 2910, installation de combustion)
- Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°2718 (Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de



CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN
ET DE TARN-ET-GARONNE



Lettre Industrie International Développement Durable n°5 de Mai 2011

déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719)

- Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'environnement fixant modalités du contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et modifiant le décret n° 2009-835 du 6 juillet 2009 relatif au premier contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration
- Projet de décret modifiant la nomenclature des installations classées (création de la rubrique 2980 - éoliennes)

Facilitez-vous la réglementation avec le réseau des CCI (test gratuit) :

www.enviroveille.com/

La Bourse des Déchets, un service gratuit des CCI :

www.bourse-des-dechets.fr/

Le Club Midi-Pyrénées Eco-entreprises,
un Réseau Régional de Professionnels de l'Environnement :

www.ecoentreprises-mip.fr/